[illegible] MUNICIPALITÉ [illegible]

[illegible] décembre 1851. [illegible] Conseil [illegible] établir et d'imposer [illegible] devra [illegible] un budget ou tableau faisant voir les différentes sources de dépenses, ainsi que le montant nécessaire pour défrayer les dépenses éventuelles que la Municipalité aura à [illegible]; ledit budget ou tableau estimatif devra être publié en français et anglais dans la gazette officielle de la Municipalité pendant trente jours, avant la réunion à laquelle le Conseil devra établir et imposer la taxe; le comité des finances soumet à votre honorable corps le budget ou tableau estimatif ci-joint.—Et conformément à une résolution de ce Conseil, avis est par le présent donné que trente jours après la première publication du budget suivant, le Conseil fixera et déterminera le montant de la taxe à prélever sur le rôle d'assessment de 1852.

Le document No 1 contient les recettes et dépenses probables à partir du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1852.

Le document No 2 contient une estimation approximative du département du voyer.

Le document No 3 contient l'actif et le passif de cette Municipalité.

Le document No 4 contient le montant des propriétés pouvant être taxées dans les limites de la Municipalité No Un.

Relativement au document No Un, votre comité a l'honneur de vous faire observer que les dépenses excèdent les recettes de $464,725. 72 cents. Pour combler ce déficit il faudrait prélever une taxe de 2 5/10 pour cent, mais, convaincu qu'une grande portion de la dette flottante de la Municipalité peut être capitalisée d'après une résolution de ce Conseil en date du 29 avril 1851, conformément à la loi de 1847, votre comité est d'avis qu'une taxe de 1 ¾ pour cent suffira à combler le déficit susmentionné et à faire face aux dépenses courantes de la Municipalité No Un pendant l'année 1852.

Votre comité a l'honneur de vous faire observer que la taxe qu'il recommande maintenant n'est pas aussi élevée que celle de l'année dernière; car le Conseil a imposé une taxe de 1 7/8 pour cent pour l'année 1851; sept huitièmes pour cent devant être collectés par la Municipalité, et 1 pour cent devant être collecté par le Bureau de Liquidateurs. Ce bureau n'a jamais collecté la dite taxe qui vient d'être déclarée inconstitutionnelle, par la 3me Cour de District; tandis que la taxe de 1 1/2 pour cent que votre comité recommande servira en outre à faire face aux dépenses courantes de la Municipalité et à payer la portion d'intérêt de l'ancienne corporation que la Municipalité doit assumer.

En conséquence votre comité recommande l'adoption de la résolution suivante:

Résolu qu'une taxe de 1 1/2 pour cent est et demeure prélevée sur capital, propriétés foncières et esclaves dans les limites de cette Municipalité, conformément au rôle d'assessment fait pour l'année 1851.

(Signé) PAUL PECQUET, Rapporteur.
H. L. FRIRS,
T. N. BLAKE.

No 1.

Recettes et Dépenses du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1852.

DÉPENSES.

Appointements du Maire, Recorder, Trésorier et autres employés	$38,850 72
Nègres de chaîne	5,000 00
Commissions des collecteurs de taxes	7,000 00
Éclairage au gaz et à l'huile	55,000 00
[illegible]	10,000 00
[illegible]	
Écoles publiques, loyers de maison, bibliothèque	54,000 00
[illegible] de police et maison de correction	6,000 00
Charité	5,000 00
Fournitures de bureaux et bureau de ville	6,000 00
[illegible]	2,000 00
Compagnies de pompiers, pompes, etc.	10,000 00
Frais de police	1,200 00
Salaires du voyer et des employés	7,080 00
Département du voyer, conformément au document No 2	109,780 00
[illegible]	
[illegible]	123,000 00
[illegible]	16,455 00
[illegible]	15,000 00
[illegible]	15,241 00
[illegible]	12,000 00
[illegible]	1,500 00
[illegible]	70,000 00
[illegible]	40,000 00
[illegible]	50,000 00
	$841,375 72

RECETTES.

Marchés	112,000 00
Baux	1,500 00
[illegible] de pavage sur bateaux à vapeur	47,000 00
do do sur navires	25,000 00
[illegible]	24,000 00
[illegible] sur cabarets, cafés, &c.	7,900 00
[illegible] sur négociants, drays, &c.	30,000 00
[illegible]	8,000 00
[illegible]	9,000 00
[illegible]	5,000 00
[illegible]	20,000 00
[illegible]	3,000 00
Taxe spéciale de 1849	3,000 00
[illegible]	2,700 00
[illegible] sur propriétés foncières et esclaves	3,500 00
[illegible]	10,000 00
[illegible]	464,725 72
	$841,375 72

[illegible] 12 décembre 1851.
[illegible] DE BUYS.

No 2.

[illegible] du Département du Voyer pour l'année 1852.

[illegible]

[illegible]	20,000 00
[illegible]	3,500 00
[illegible]	6,000 00
[illegible]	30,000 00
[illegible]	9,000 00
[illegible]	2,000 00
[illegible]	1,000 00
[illegible]	7,000 00
[illegible]	24,000 00
[illegible]	5,000 00
Montant de la taxe spéciale	$40,000
[illegible]	33,179 00
[illegible]	25,000 00
Total	$202,779 00

[illegible] DE BUYS, Voyer de la Première Municipalité.

No 3.

Passif de la Municipalité No Un.

[illegible]	429,911 25
[illegible]	220,000 00
[illegible]	27,299 00
[illegible]	10,500 00
[illegible]	100 00
[illegible]	100 00
[illegible]	134,610 00
[illegible]	21,000 00
[illegible]	1,250,402 82

Actif de la Municipalité No Un.

[illegible]		
[illegible]	52,731 21	110,000
[illegible]	14,561	114,561
[illegible]	9,000	
[illegible]	31,000	
[illegible]	51,000	

[illegible] novembre 1851. [illegible] DE BUYS.

No 4.

Rôles de 1852, ayant les corrections du Recorder.

Quartiers	Propriétés foncières	Esclaves	Capital
[illegible]	$4,548,650		$1,760,750
[illegible]		520,600	
[illegible]			199,650

Récapitulation.

$4,550,000
1,214,350
4,620,000

$17,449,200 Total de propriétés foncières.

424,650
741,600
537,400

1,463,650 Valeur total des esclaves.

1,764,750
606,000
199,650

2,564,400 Valeur totale du capital.

$17,449,200
1,463,650
2,564,400

$21,697,250 montant sujet à la taxe.
1,897,250 montant probable des corrections.

$20,000,000 balance.

Orleans High School,

Rue de l'Esplanade Nos 58 et 59,

Erastus Everett, A M,

Principal et Propriétaire.

Le Directeur de cette institution, dont la réputation est déjà faite depuis longtemps, a l'honneur d'informer les familles, que son établissement a été organisé sur un plan qui ne laisse rien à désirer. Jamais il n'a été mieux en mesure d'offrir à ses élèves, une instruction solide, dans toutes les branches de connaissances qu'ils devront mettre en pratique dans le monde.

Les élèves qui désirent se préparer pour l'un des colléges du Nord, seront l'objet d'une attention spéciale et bientôt mis en état d'y entrer avec distinction, car les cours classiques sont réglés sur ceux de ces colléges et professés par des maîtres habiles, munis de diplômes de l'Université de Paris.

N. B.—Une classe élémentaire est sous la surveillance immédiate du principal. 20 nov

AUX AGENTS DE STEAMBOATS—Le soussigné a un magasin des soufflets de seconde main, en très bon ordre, à vendre à des prix modérés. S'adresser à JOSEPH MITCHEL, 15juil—1 [illegible] 36, Poydras

Les marchands de la campagne

SONT invités à venir visiter un large assortiment de chapeaux et casquettes de tout les genres tout frais reçus au magasin de ALBERT & TRICOU, rue de Chartres, 37, 15 oct et encoignure Royale et St-L[illegible]

CRAVATTES—CRAVATTES.

Un grand assortiment de Cravattes de soie et satin, noires et de fantaisie, dans le dernier genre, importation récente et directe de Paris, à vendre par P FABER & Co, 19, rue des Magasins

[illegible] Collége de [illegible]

[illegible] de géographie; de mathématiques et sciences naturelles; de langues anciennes. [illegible] principal de collége, il a longtemps [illegible], il offre aux familles de confier au besoin [illegible] l'instruction des jeunes gens qui se destinent à une profession élevée.

Son adresse: ST MARC, chez M. Delaroix, rue de Chartres, 105.

S'adresser, pour référence, à MM. Delaroix, O. Peyroux, G. Boyer et Norès. 25 sep—3m

Collége de St-Vincent,

Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLEGE, auquel la Législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des priviléges universitaires, occupe un des sites les plus charmans qui se trouvent sur le Mississipi; il est situé au Cap Girardeau sur le Mississipi, à quarante cinq milles au-dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collége, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

Pour plus amples informations, s'adresser à J. AD. ROZIER, Avocat, Agent du collége, rue St Charles, No 14. 4 sept—1an

Education Classique et Generale

COLLEGE ST-CHARLES.

Paroisse St-Charles, (Louisiane.)

CE collége, fondé il y a environ douze ans par M. J. Cluer, vient de passer sous la direction de M. J. C. Macé.

Le but de cette institution est de porter l'éducation à un niveau plus élevé et de faire cesser la nécessité où se trouvent les parents d'envoyer leurs enfants chercher une instruction solide hors de la Louisiane.

Située à 12 milles de Carrollton, sur la rive gauche du Mississipi et accessible de tous les points de l'Etat, l'institution se recommande par sa position même et la pureté de l'air. Rien n'a été négligé pour assurer aux élèves, avec une éducation soignée, une excellente santé et tous les agréments de la vie matérielle.

Le cours d'études comprend toutes les branches d'une éducation complète et dirigée dans un but utile. Ce sont les langues latine, grecque, anglaise, française, espagnole, et les mathématiques, en outre de tout ce qui constitue une bonne et solide éducation.

Prix de la pension—$300 par an.

S'adresser à MM. Félix Grima, Duverger, au bureau de l'Abeille; Bouligny et Ganuchau, Thos J. Durant, à la Nlle-Orléans—Beaudjour Boisblanc, Edmond Fortier, Alcée Labranche; Charles Fortier, Paroisse Jefferson—J. Pastor; B. D. Labranche; Docteur Logan—Paroisse St Charles.

(N. B.) M. Duverger, au bureau de l'Abeille, se charge de toutes communications pour M. J. C. Macé. 9nov—1an

Collége de la Louisiane.

Rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

DIRECTEUR: LOUIS DUFAU.

LE Directeur de ce nouvel établissement d'instruction a l'espoir de fonder une maison qui puisse présenter pour la jeunesse de la Louisiane les mêmes ressources et les mêmes avantages que les meilleurs colléges du Nord et de l'Europe. Dans ce but il ne reculera devant aucun sacrifice, et il commencera par s'attacher, comme collègues, les professeurs les plus en renom et les plus distingués de la Nouvelle-Orléans.

Ne séparant pas l'éducation de l'instruction, le Directeur s'appliquera constamment à faire germer et à développer chez ses élèves les qualités du cœur aussi bien qu'à former et à cultiver les facultés de l'esprit. Il pense qu'il est tout aussi important de bien élever les enfants que de les bien instruire, et il est persuadé que tout enseignement, pour être fructueux et solide doit reposer sur des bases tout à la fois morales et religieuses.

L'enseignement du collége de la Louisiane comprendra l'étude des langues mortes et des langues vivantes, grec, latin, anglais, français et espagnol; l'histoire, la Géographie, la Philosophie, la Rhétorique, les sciences mathématiques et naturelles, l'économie politique, la chimie, la tenue des livres, etc. etc.

L'anglais étant la langue nationale servira de fondement à l'enseignement du collége de la Louisiane. La plupart des classes seront professées en anglais. Deux professeurs anglais ont été déjà arrêtés par le Directeur. L'un, M. Orton, avantageusement connu à la Nouvelle-Orléans, professera les classes supérieures. L'autre également anglais de naissance, demeurera constamment avec les élèves pour les habituer à parler couramment et correctement la langue du leur pays.—L'histoire des Etats-Unis sera enseignée avec un soin tout particulier.

L'enseignement du collége sera divisé en quatre classes:

Première classe, par mois	$12
Deuxième classe, par mois	10
Troisième classe, par mois	7
Quatrième classe, par mois	6

[illegible] dans le collége des parents.

PETIT COLLÉGE.

Pour répondre aux désirs de plusieurs parents le Directeur recevra des enfants au dessous de 10 et 12 ans qu'on aura [illegible] avec les élèves du grand collége [illegible]

PENSIONNAIRES ET DEMI-PENSIONNAIRES.

[illegible]

EXCEL FRANKLIN.

[illegible]

INSTITUTION JEFFERSON,

53, rue Bourbon—Dirigée par J. G. Keith

L E plan de cette institution comprend un système d'éducation générale et très étendu. Les élèves y restent jusqu'à ce que leur instruction soit complète [illegible] ou l'autre profession de leur choix [illegible].

Le local est peut-être le plus convenable qu'il y ait en ville, avec de l'espace pour exercice et la récréation. On y trouve réunis tous les avantages que peut offrir un établissement de ce genre [illegible].

Les professeurs sont renommés [illegible] des élèves.

Pensionnaires	$[illegible]
Demi pensionnaires	[illegible]
Externes au dessous de 8 ans	[illegible]
do de 12 ans	[illegible]
do au dessus de 12 ans	[illegible]

[illegible]

Sont payés à part.

Le Latin ou le Grec	$3 par mois.
L'Espagnol, [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
La danse	[illegible]

[illegible]

INSTITUTION G. BOYER,

[illegible]

M. G. BOYER [illegible]

BRANCHES D'INSTRUCTION

[illegible]

Pensionnaires	$[illegible] par mois
Demi-pension	[illegible]
Externes	[illegible]
Blanchissage et raccommodage	[illegible]

[illegible] 20 août—1an

HABILLEMENS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

H. HUARD, No. 69, rue de la Commune.

REÇU par les navires Westminster, Marathon et le steamer Georgia, un assortiment complet de marchandises confectionnées, consistant en

Habits de toilette, drap noir français superfin,
Redingottes drap superfin noir bleu, brun et olive
Paletots, sacs et boulevards en drap, casimir et tweed, assortiment très varié,
Pardessus de toutes nuances, parfaitement doublés,
Pantalons satin, laine, casimir et drap noir,
Do. de fantaisie, dessins nouveaux,
Gilets satin, drap, soie, cachemire simples et croisés,
Manteaux, Gants, cravattes, mollets, valises, parapluies &c. &c.

Les articles ci-dessus énumérés, sortis des meilleures manufactures de New-York, sont pleinement garantis. Un soin particulier ayant été porté à la façon ainsi qu'à la coupe qui est entièrement française, ne laisse rien à désirer.

Navire Marathon.

Reçu par le susdit navire, un grand assortiment de chemises très bien finies. Aussi un bel assortiment de chemises de dessous et chaussettes en mérinos laine et coton, de tous les numéros.

H. HUARD,
13oct No 69, rue de la Commune

VINS—50 barriques vin Bergasse;
100 paniers huile vierge;
50 barriques vin rouge pour familles,
25 barils vin blanc bourru,
8 1/4 Cognac vrai calmont,
50 barils Porto-wine;
50 caisses vin rouge vrai Château Léoville 1845
100 do do ordinaire;
60 milliers bouchons demi-fins;
12 estagnons eau d'oranger triple;
12 do eau de rose do
A vendre par L. MAJESTÉ,
1août—6 60, Vieille Levée

PIANOS

d'ERARD & PLEYEL.

W. HARTKOPF,

Rue Royale, 172, entre Toulouse et St-Pierre.

A l'honneur d'annoncer au public son retour d'Europe et offre à vendre des Pianos d'Erard & Pleyel, de qualité supérieure, qu'il a choisis lui-même dans les manufactures à Paris, et qu'il a fait disposer de façon à résister à toutes les variations de température de ce climat.

Reçu par le navire Emperor, SIX PIANOS D'ERARD,
TROIS PIANOS obliques, à trois cordes, en palissandre sculptés.
UN PIANO oblique, grand format, 7 octaves, de genre nouveau.
DEUX PIANOS droits, système en fer.
Un grand assortiment de Pleyel et Erard attendu par le "Lemuel Dyer."
M. HARTKOPF se chargera comme par le passé des réparations et accords de pianos.
Avis!—PIANOS A LOUER ET ECHANGES.
23oct

[illegible] Cour de District [illegible]

[illegible] décembre 1851 [illegible] Cour de District [illegible] au magasin de dépôt No. 83 [illegible] au compte des créanciers dudit failli, à l'adjudication de:

Un lot d'habillements faits, et [illegible] détail sera donné au jour et à l'heure de la vente.

Et le samedi 20 décembre 1851, à 10 heures A. M. au magasin d'encan [illegible] de M. Smith à l'encoignure des rues Carondelet et Perdido:

L'installation d'un magasin, et un lot de meubles, &c.

Le tout abandonné par les insolvables à leurs créanciers.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication. JAS. P. FRERET,
8 dec,11,15,18,19 shérif de la paroisse d'Orléans

COUR du Troisième District Judiciaire—Paroisse de Jefferson—No 1909—Lubbens F Rogers vs Rachel Povey McKinney Chandler—En vertu d'un writ d'alias pluries fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour du 3me district judiciaire dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 22 décembre 1851, à midi, dans la rotonde de la Bourse du Ché, rue St Louis entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Quarante-cinq actions dans le capital principal de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication. JAS. P. FRERET,
8 dec,8,13,17,20 shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIÈME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS—No 3853—Edward A. Tyler vs ses créanciers—En vertu d'un ordre de vente rendu le 4 décembre 1851, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 16 décembre 1851, à 11 heures A. M., au magasin No 29, rue du Camp, pour le compte des créanciers dudit failli, à l'adjudication de:

Un lot de bijouterie, abandonné par l'insolvable à ses créanciers et dont une liste sera exhibée au lieu et à l'heure de la vente.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication. JAMES P. FRERET,
5dec—5,8,12,16 Shérif de la paroisse d'Orléans

8966—N. Holmes vs. Anaïs et James Turner.
8982—Newland Holmes vs James Tunnah.

DANS la Troisième Cour de Juge de Paix pour la Paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés dans les affaires ci-dessus intitulées et d'un consentement des parties, j'exposerai en vente publique, sur les lieux, au coin des rues Douane et Tremé, le lundi, 8 décembre 1851, à quatre heures de l'après-midi,

Un lot de meubles meublants, outils, &c., saisis dans cette affaire.

Conditions de la vente—comptant.
6déc—2 E N STRINGER, Constable

J. F. Pepin vs J. C. Parish—No 8,860.

DANS la Troisième Cour de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'exposerai en vente publique le 9 décembre 1851, à midi précis, à mon magasin de [illegible] No 91 rue Bienville entre les rues Bourbon et Royale,

Un lot de meubles, &c.

Conditions de la vente—Comptant.
E N STRINGER,
27 nov—3[illegible] Constable

8666—M. [illegible] contre C. [illegible]
8667—Le même [illegible]

DANS la Troisième Cour de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans les affaires ci-dessus intitulées, contre le défendeur John Ross, je saisis et j'exposerai en vente publique, le 8 décembre 1851, à midi précis, aux écuries de M. [illegible] rue Perdido, entre les rues St-Charles et Carondelet,

UN CHEVAL et un BUGGY

Conditions de la vente—Comptant.
E N STRINGER,
26n v—3[illegible] Constable

C. Schneider vs V. [illegible]

EN vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé par l'honorable A. Deslex, Juge de paix [illegible] la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique le lundi 11 décembre 1851 [illegible] St-Philippe, entre les rues Levée et Conti.

Le contenu d'une [illegible] dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.
FRANÇOIS NOUNEY
29 nov—3[illegible] Constable

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Succession de Charles-Anas Lebreton [illegible]

[illegible]

[illegible] U. S. WEYSHAM
Dep. Greffier

Succession de Anne E. [illegible] femme décédée de M. [illegible]—No 2,206

D[illegible] DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

Succession de Wm. S. Berchet

D[illegible]

[illegible]

E[illegible]

[illegible]

D[illegible]

[illegible]

Bureau du Trésorier de la Municipalité No Un

A[illegible]

[illegible]

Les propositions devront porter en suscription "Proposition pour la vente des bons de la Première Municipalité."

Nlle Orléans, 27 octobre 1851
J. A DUREL, Trésorier.
29oct

CONDUIT aux Epaves de la Première Municipalité rue Dorgenois, entre Dumaine et Ste-Anne, UN CHEVAL alezan, une tache blanche au front et les quatre pieds blancs, borgne de l'œil droit, marqué sur le corps, sans autre marque ni étampe visible. Une jument baie, le front blanc, un pied de devant et un de derrière blancs, étampée sur l'épaule gauche J B, sans aucune autre marque ni étampe visible.

Un cheval gris à courte queue, marqué sur le corps, sans aucune autre marque ni étampe visibles.

Si on ne [illegible] 12 courant, ces dits animaux seront vendus [illegible] au lieu et heure accoutumés par F J Eynar, encanteur.

MIGUEL DUREL,
4oct—4 6 12 Gardien des Epaves

CHAPEAUX ET CASQUETTES—Chapeaux à la mode en soie, feutre &c. pour hommes; chapeaux en laine blanc, noir et gris, chapeaux en laine pour habitation, blancs et noirs, et un grand assortiment de casquettes pour hommes et enfants. A vendre par J M GOULD & Co, 6 Magasins 27nov

PLUSIEURS beaux bureaux situés au premier et second étage du No 57, rue Bienville et allée du Commerce. A louer à bas prix. JUAN Y DE EGANA,
20 nov 47 rue de Bienville

25 piastres par mois.

UNE MAISON située rue St. Philippe, entre Claiborne et Derbigny, contenant quatre chambres à feu, galerie, cabinets, avec une bonne cuisine ayant quatre chambres à feu, cour carrelée &c. S'adresser rue Bourbon, 235
13 nov—15

A LOUER.

UNE belle Maison, située rue des Remparts, près de l'encoignure de la rue de l'Esplanade, composée de trois chambres au rez de chaussée et un cabinet, deux chambres dans l'attique, cuisine, chambre à domestique, et water works. S'adresser à EUG ROCHEREAU & Co
11nov 17 & 19, rue St Louis

A LOUER une grande maison, No 4, rue de la Paix. Cette grande maison possède toutes les commodités pour une famille; elle a aussi un grand jardin derrière, écurie, cuisine et hangard.

S'adresser à P. CUSACHS,
4 nov Encoig. Royale et St-Philip

A LOUER.

Deux MAGASINS en briques à trois étages, situés à l'encoignure Gallatin et Hôpital. S'adresser à EDW. SHIFF & Co,
7 nov—3,ps 128, rue de la Commune

BUREAU A LOUER—Un bureau sur le devant, au dessus de notre magasin, 13 Bienville. S'adresser à A. COUTIN & RANSON,
10nov 13, Bienville

SUCRE DE LA HAVANE—100 caisses, blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
17 nov 30, Vieille Levée

[illegible] Bureau 130, Commune

Directeurs à la Nlle. Orléans:

Samuel Nicholson,	A Hulne,	Tho Ballar
A Laufear,	G A Holt,	Wm Mure,
Wm Pellowes,	J B Balm,	G Bullitt,
		E Ogden.

Directeurs à New-York:

JAMES BROWN, Président,
FRANCIS COTTENET, Vice-Président

George Barclay,	Francis Griffin,	Ed F Sanderson
Mark W Collet,	Mortimer Livingston,	W S Wetmore,
C W Faber,		Royal Phelps.

ALFRED PELL, Secrétaire-résident.

Directeurs à Liverpool:

WM NICOL, Président,
JOSEPH C. EWART—JOSEPH HORNBY, Vice-Présidents

Tho Brocklebank,	Robt Higgin,	Edw Moon,
Wm Dixon,	Geo Holt,	Lewin Mosley,
Wm Earle,	John Hora,	Jos Shipley,
Tho Stw Gladston,	Geo Hall Lawrence,	Herman Stolterfoht,
George Grant,	John Marriott	John Swainson
Fras Haywood,		SWINTON BOULT, Secrétaire.

Directeurs à Londres:

WM EWART P. M., Président
GEO FREDERICK YOUNG, Vice Président.

Sir Wm P De Bathe Bart,	John Ranking,
Wm Brown M P	Jas M Rossetter,
Mathew Forster M P	Seymour Teulon,
Frederick Harrison,	Swinton Boult,
James Hartley,	Ross de Mangles.
Hon F Ponsonby,	

BENJAMIN HENDERSON, Secrétaire résident.
11nov—

ACADEMIE DE HARBY.

LE SOUSSIGNÉ, reconnaissant du patronage qu'il a reçu du public de la Nouvelle-Orléans depuis nombre d'années, annonce respectueusement qu'il a transporté son académie classique de français, anglais, espagnol et de mathématiques, au No 25, RUE DE L'ESPLANADE.

Il a adopté ce système intellectuel et pratique par lequel tous les sujets qui sont démontrés sont expliqués et illustrés.

Tous ses soins et son attention seront portés sur cette institution, et il est persuadé qu'il atteindra le but que se propose les parents qui voudront bien lui confier leurs enfants. Son expérience et le succès qu'il a obtenu comme professeur, l'encouragent à solliciter le patronage du public. Le local occupé par cette institution est vaste et aéré.

Les classes comprendront [illegible]

L'Ortographe
La Lecture et la Grammaire.
L'Ecriture d'après le système Carstairs.
Géographie ancienne et moderne.
L'usage de l'Atlas.
Branches pratiques des mathématiques.
Histoire, Philosophie naturelle.
Composition, Rhétorique.
Astronomie, Mythologie et toutes les sciences utiles et agréables.
Le Français, l'Espagnol et le Latin [illegible]

Des professeurs de Français et d'Espagnol [illegible]

[illegible]

GEORGE W HARBY, Principal.

[illegible]

LEÇONS D'ANGLAIS ET DE MATHÉMATIQUES.

LE soussigné donnera des leçons particulières d'anglais et de mathématiques.
LEWIS ECKIN, Passage de la Bourse, No 18 [illegible]

Vve HEBERT & Cie

149, rue de Chartres,

FERA A VENDRE DE SECOND MAIN

L[illegible]

Vve HEBERT & C.

[illegible] 149, RUE DE CHARTRES

REÇU PAR LE NAVIRE EMPEROR ET EN DEBALLAGE,

15,000 Rouleaux

PAPIER PEINT.

[illegible]

Ciels de lits et Bordures [illegible]

DELCROIX,

MAGASIN DE PAPIER PEINT

RUE CHARTRES No [illegible]

VIENT de recevoir par les navires [illegible]

[illegible]

J. B. Boiron,

[illegible]

[illegible]

Charbon Charbon

[illegible]

CHARBON

[illegible]

CHARBON—CHARBON

Charbon Cannel Anglais

100 [illegible]

Charbon Anthracite et Pittsburg

100 [illegible]

JAMES [illegible] & Co.

McREAN, WILLARD & Co

T[illegible]

DU CHARBON

DE PITTSBURGH, ANTHRACITE, ANGLAIS ET DE CANNEL.

A vendre aux prix les plus bas au comptant [illegible]

E. L. BERNARD,

DEPOT DE CHARBON,

Encoignure Levée et Clouet.

Les ordres laissés au dépôt ou au numéro 22 Passage de la Bourse, seront promptement remplis. 9sep—1an,3ps

CHARBON DE PITTSBURG—4 à 5000 barils charbon de Pittsburg, à vendre à bon marché. S'adresser chez J LEVOIS,
15oct—15l 47, rue de Chartres

A LOUER—Les magasins suivans, faisant partie de la bâtisse St Louis.

Le magasin situé rue Royale, à gauche de l'entrée de l'hôtel St Louis,

Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit.

Le magasin situé rue St. Louis, précédemment occupé comme bureau de la salle de bal,

Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit, du côté le plus proche de la rue de Chartres.

S'adresser à la BANQUE DES CITOYENS
25oct

A LOUER—Trois grandes maisons en briques situées
No 185, rue Conti,
No 137, rue Condé,
No 139, rue Condé, encoignure Hôpital.
Aussi—Deux magasins au dessous des dites maisons. Possession en sera donnée de suite. Pour les conditions, s'adresser à
LABORDE & XIQUES, 3, rue Front,
30oct entre Canal et Crossman

A LOUER—Une grande maison, No 4, rue de la Paix, cette maison possède toutes les commodités pour une famille; elle a aussi un grand jardin derrière, écurie, cuisine et hangard.
S'adresser à P. CUSACH,
6oct Encoignure Royale et St Philippe.

A LOUER au 1er novembre prochain, le magasin en briques à deux étages, situé rue de la Vieille Levée, No 31, entre Bienville et Douane. S'adresser aux soussignés.
RICHARD ALDIGE' & Co,
6oct 35, rue de Chartres, au premier

A LOUER—La maison en briques située à l'encoignure Condé et Hôpital, ayant six grandes chambres et plusieurs bâtisses dans la cour. Possession en sera donnée immédiatement. Pour un bon locataire, le loyer sera modéré, s'adresser à LABORDE & XIQUES,
13oct 3, Front Levée

A LOUER—Une belle maison située rue Royale, entre Canal et Douane, aussi; le premier étage de la maison No 15, rue Royale, entre Douane et Canal, consistant en trois beaux bureaux—Un magasin rue de la Levée, No 91, entre Hôpital et Quartier. S'adresser à Alex. Bonneval, lettre U Place de l'Exchange, entre Douane et Bienville. 15oct

MAGASIN A LOUER avec comptoir, étagères, bureaux, etc., situés à NAPOLEONVILLE, Assomption. S'adresser à
M. P. F. ELLIUM,
29 nov—15 Napoléonville.

BOTTES ET SOULIERS en gomme élastique—300 caisses pour hommes, femmes et enfants, à vendre à des conditions libérales, par JOHN M GOULD & Co,
25 nov 8, rue des Magasins

[illegible]

10 caisses de 8 petites boites chaque de tabac [illegible]
10 [illegible] James Thomas, Virginia [illegible]
420 caisses 5 et 8 liv., un medium et commun.
Conditions: au-dessous de $300, comptant; de $300 à $500 à 60 jours, de 500 à $800, 90 jours; au-dessus de $800, à 4 mois, en billets approuvés. 8 déc

Vente d'une sucrerie et esclaves, pour opérer un partage entre les propriétaires.

PAR J. A. BEARD & MAY.

LUNDI 19 janvier 1852, il sera vendu par J A Beard & May, encanteurs, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, afin d'effectuer un partage à l'amiable entre les propriétaires.

La belle HABITATION établie en sucrerie, située dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à environ seize milles au-dessous de la Nlle-Orléans, connue sous le nom d'habitation Bellechasse, mesurant cinquante sept arpents et demi de face au fleuve Mississipi, sur quarante arpents de profondeur, et contenant environ 2,300 arpents.

Ensemble avec cent vingt-neuf esclaves des noms et âges suivants:

Hommes.

1—Charles Patterson, charpentier 35 ans,	21—Chs Terry, 33 ans
2—Fan Fletcher, ingénieur et forgeron, 45 ans,	22—Jane Garrett, 35 ans
3—Mitchell, 21 ingénieur, 30 ans	23—Tom Sloane, 30 ans
4—Aaron, 24 ingénieur, 21 ans	24—Reuben, 20 ans
5—Syphax, maçon, 35 ans	25—Long Ben, 60 ans
6—Austin, sucrier, 35 ans	27—Richard, 32 ans
7—Valentin, sucrier, 41 ans	28—Stephens, 35 ans
8—Harry, chaudronnier 35 ans	29—Rob, 45 ans
9—Phil Griffin, chaudronnier, 33 ans	30—John Smith, 35 ans
10—Cornelius, chef conducteur, 40 ans	31—Phil, 18 ans
11—Cesar, 2d conducteur 35 ans	32—Hanan, 29 ans
12—Armstead, palfrenier 60 ans	33—Zamon, 55 ans
13 Wm Sharkey 40 ans	34—John Jackson, 36ans
14 Amos 20 ans	35—Sailor Peter, 60 ans
15—Jwe 50 ans	36—Zaneth 60 ans
16—Wesson, 30 ans	37—Peter Tucker, 45 ans
17 Davy 18 ans	38—Jim Rouge, une jambe, 30 ans
18—Asa 33 ans	39—John, 34 ans
19—Fosby 20 ans	40—Jesse, 25 ans
20 Bill Johnson, 30 ans	41—Frank, 25 ans
21—Allen, 60 ans	42—Gilbert, 30 ans
	43—Henry, 12 ans
	44—Hampton, 14 ans
	45—Peter, 26 ans
	46—Geo Hogan, 35 ans
	47—Tom Hogan, 33 ans
	48—Carter, 60 ans
	49—Geo Brooks, 34 ans
	50—Jeffrey, 14 ans
	51 Andrew 17 ans
	52 Jim Cooper, 50 ans
	53—Esquire, 50 ans

Femmes

1—Rosette 35 ans	20—Sucky, 21 ans
2—Sally, 3 ans	21—Sophy 10 ans
3 Maria Cooper, 35ans	22—Elizabeth, 24 ans
4—Harriet Cooper, 23 ans	23 Venus, 60 ans
5—Maria Johnson, 30	30—Mary, 18 ans
6—Charity, 48 ans	31—Manny, 50 ans
7—Maria Kitty 23 ans	32—Martha, 18 ans
8—Becky, 40 ans	33 Polly 14 ans
9—Caroline, 25 ans	34—Eleanor 12 ans
10 Chloe, 40 ans	35—Mathilde, 21 ans
11 Maria Davis 35 ans	36—Eben, 24 ans
12 Louisa 35 ans	37—Minor 62 ans
13—Anna 28 ans	38 Julia, 35 ans
14—Maria Wright 35 do	39 Maria Jones 23 ans
15 Fanny Witt 43 ans	40 Francis, 32 ans
16—Kitty 22 ans	41 Rachel, 50 ans
17—[illegible] 22 ans	42—Vina, 24 ans
18 Matilda Warren 37 ans	43—Harriet, 30ans
19—Susan 20 ans	44—Isabelle 23 ans
20—Cecily 35 ans	45 Emma 12 ans
21 Molly 20 ans	46 Lottie Francis, 23 do
22—Patsey 21 ans	47 Harriet 40 ans
23—[illegible] 23 ans	48 Lottie Sophy, 17 ans
24 Pauline, 22 ans	49 Sophia, 17 ans
	50 Lucy 35 ans

Récapitulation

15 nègres de 20 ans et au dessous
1[illegible] négresses do do
[illegible] femmes
[illegible] hommes parmi lesquels se trouve un grand nombre d'esclaves de valeur, hors de ceux qui sont énumérés dans la liste.

[illegible]

LINGE FAIT ET MEUBLES [illegible]

[illegible] la vente, frais de passé devant [illegible] aux frais [illegible]

Linges faits.

PAR F H PETITPAIN.

MARDI, 9 décembre, il sera vendu à 11 heures, à son magasin d'encan, No 9, rue du Canal,

Une facture de linge fait, consistant en pardessus bleu et gris, paletots et levites en tweed et drap, habits et levites bleu, noir et brun, pantalons, casimir, satinet et cottonade, gilets soie et fantaisie, chemises devant toile, chemises coton et laine, chemises en gingham, rayées et indienne, bretelles, valises, malles, &c.

Conditions à la vente. 6déc

Meubles—Meubles!

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

MARDI, 9 décembre 1851, à 10 heures A. M. il sera vendu à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse,

UN MOBILIER consistant en armoires, glaces, sophas, chaises, lits, bureaux, toilettes, table de centre, do à cartes, do à manger, berceuses, tapis, ornemens de cheminée, candélabres, pendules, verrerie, porcelaine, &c, &c.

Conditions—Comptant. 8déc

Meubles, Glaces, Porcelaines, Cristaux et articles de fantaisie.

P. Mallard,

Rue Royale, No 67,

ARRIVANT d'Europe, prévient ses amis et le public, qu'il a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'objets d'art et de fantaisie.

On trouvera également chez lui, un choix d'articles d'ameublement en palissandre et en acajou, dans le dernier goût, tels que lits, armoires, canapés, ottomanes, fauteuils, chaises, etc, de toutes espèces.

Etoffes à rideaux, toile richement brodé, lampas, brocatelle, damas laine et soie, damas laine, damas des Indes, cachemires imprimés, passementeries, glands, franges, patères, galeries, meubles de fantaisie pour chambres à coucher, salons et boudoirs.

Glaces encadrées richement et dans le plus nouveau style.

Transparents riches et ordinaires,

Lampes Carcel et modérateurs, lustres et candélabres, pendules et garnitures de cheminées, bronzes, porcelaines et cristaux dorés.

Il a constamment en main un grand assortiment de cristaux et porcelaine de table, blanche et décorée, services complets et pièces détachées.

Fait sur commande toutes espèces de meubles sur les modèles les plus nouveaux et confectionne tapis et rideaux et tout ce qui concerne la décoration des appartements dans les délais demandés et aux prix les plus modérés.

Messieurs les tapissiers trouveront chez lui aux plus bas prix tous les articles de leur état.

Egalement à louer au dit magasin, candélabres lustres et tous les objets nécessaires pour bals et soirées. 10 nov—1an

$100,000 DE LINGE DE MODE EN DETAIL.

Alfred Monroe et Cie.,

34, rue des Magasins encoignure Gravier

NOUS informons nos amis et le public en général, que notre assortiment de LINGE FAIT et autres MARCHANDISES n'est égalé en grandeur et en beauté par aucun autre établissement des Etats Unis. Pour se convaincre de ce que nous avançons, il faut seulement venir visiter et examiner. Notre grand débit nous permet de vendre nos marchandises à de très bas prix, garantir nos articles et à satisfaire en tout point nos pratiques.

Tout notre linge est confectionné dans notre établissement, 441, Broadway, New-York sous l'inspection d'un de nos associés qui ne néglige rien [illegible] Nous avons toutes les personnes qui ont besoin de linge à venir visiter notre assortiment, étant persuadé que nous pourrons pleinement les satisfaire. [illegible]

ALFRED MONROE & Co.
[illegible] nov—1an [illegible] des Magasins

C. YALE Jr & C.

27, RUE DES MAGASINS, 27.

MARCHANDS EN GROS D'ARTICLES DE FANTAISIES.

SOIERIES ASSORTIES,
ARTICLES DE MODES,
Dentelles Broderies
Chapeaux de paille, Gants,
Rubans, Bas, Franges,
Plumes, Passementeries
Fleurs artificielles,

Le tout reçu par les derniers arrivages [illegible]
C. YALE Jr & Co
No 27, rue des Magasins [illegible]

POÊLES & CUISINES—[illegible] de toutes grandeurs et de toutes formes à vendre [illegible]

[illegible] S. MASTERMAN & Co.

Paratonnerres de J. Spratt

CE[illegible]

[illegible] S. MASTERMAN & Co.

GRATTES [illegible]

[illegible] S. MASTERMAN & Co.

Habillements à la mode d'Automne et d'Hiver.

[illegible] FABRE & Co, No [illegible], rue des Magasins [illegible] BILLEMENTS A LA MODE [illegible]

F. FABRE & Co.

Habillements pour Enfants et Jeunes Gens

LES soussignés [illegible]

F. FABRE & Co.

DEPOT DE DRAP DE BILLARD des premières fabriques françaises.

P. LEVERRIER [illegible]

Rue Royale, No 112

AU DESSUS DE L'HÔTEL [illegible]
Rapide Royale

A HERNANDEZ avait [illegible]

A. Barraud,

Rue de Chartres, entre Bienville et Douane, 49

A[illegible]

PRUNES [illegible]
RAYMOND CAHUZAC

HARICOTS [illegible] 100 caisses [illegible]
RAYMOND CAHUZAC.

HAUTE SAUCE [illegible]
RAYMOND CAHUZAC.

VIN ROUGE—[illegible] barriques [illegible] du navire Reindeer de Bordeaux, à vendre par R CAHUZAC.

FRUITS à l'eau-de-vie [illegible] caisses en débarquement du navire Reindeer de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC.

CERISES—100 caisses [illegible] en débarquement du navire Reindeer, de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC

Maison française.

104, RUE DU CANAL,

Encoignure Bourbon

UNE expédition tardive envoyée de Paris, vient d'être reçue par le soussigné, qui informe respectueusement les dames qui l'honorent de leur distinction préférence et le public en général, qu'il désire écouler aux conditions les plus douces, tout ce qui compose son nouvel assortiment qui, bien que reçu très tard, est parfait de bon goût et de fraîcheur.

Il se compose de barèges imprimés fort plus à 30 c. la yarde, un très beau choix de robes brodées fond blanc, volants, robes à volants montés à $10 tout ce qu'il y a de riche et de charmant à $15. Aussi des corsets sans couture extra beaux, robes gaze lisière, articles absolument nouveau, les barèges à bandes de soie, et tout aussi très riches d'impression, des crêpes de Paris, mousselines soie et imprimées, et grand nombre d'autres articles parfaitement convenables pour la saison. On trouvera également un grand choix de mantelets, mousseline blanche brodée, aussi en dentelles noires, ce qui, joint aux marchandises récemment reçues, forme le plus complet assortiment de nouveautés qu'il y ait en ville. Le soussigné recommande à sa nombreuse clientèle, l'invitation d'honorer son établissement d'une visite, afin de s'assurer par elle-même, de la beauté et du bas prix de ses marchandises.

Les F., F., M., trouveront des ornements maçonniques dans tous les grades.
30jn R D FANIS

ACADEMIE D'ECRITURE, ET DE TENUE DE LIVRES DE DOLBEAR,

Rue du Canal, No 36 (établie en 1832)

Cette académie est ouverte de 7 heures A. M. à 9 heures P. M. Les élèves de cet établissement peuvent toujours trouver de bonnes places dans le commerce. On vient ici demander des commis &c. Il est peu de banques ou de fortes maisons de cette ville où l'on ne trouve nos élèves. Classes pour les Dames, Messieurs et enfants.

Plumes en or de qualité supérieure, à vendre
1dec RUFUS DOLBEAR, 36 Canal

VENTES A L'ENCAN.

Vente, par catalogue, de [illegible] de Havane [illegible]

MARDI [illegible] décembre [illegible] sera vendu [illegible] au magasin d'encan, No [illegible] rue du Canal,

[illegible] marchandises de [illegible] française unie, mousseline à rideaux brodée, services de table, indiennes en couleur pour rideaux, indiennes fantaisie, indiennes bleu et deuil, alpacas et mérinos noir et couleur, serviettes, gants soie et cachemire, mouchoirs batiste unis et brodés, cotons, nappes damassées, tissus noirs et couleurs, drap, casimir, satinet, cravates fantaisie et soie noire, foulards, cotonnade, bleus, parapluies, gingham, flanelles, couvertes, coton bleu, et écru, denims, étoffes rayées, coutils, coton croisé, blanc et écru, &c.

Conditions à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 8déc

VENTES DE CE JOUR.

Meubles de [illegible] Succession de Daniel Danu.

PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs.

LUNDI 8 décembre 1851, il sera vendu, à l'encan, à 11 heures du matin, à la Rotonde de la rue Julia—En vertu d'un ordre de l'honorable Juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 mai 1851,

Les effets mobiliers appartenant à la succession de Daniel Danu, consistant en une machine, fourneaux, moules, outils, grates bars, instrumens, &c. &c.

Conditions—Comptant à la livraison. 20 nov—1

NÈGRES A VENDRE.

Succession de Henry Oatkar, et Elisabeth Oatkar sa femme.

PAR J L CARMAN & CO.

LUNDI 8 décembre 1851, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable A M Buchanan, juge de la 5me Cour de District de la Nlle Orléans, daté du 4 novembre 1851, accordé sur la demande de Henry Schilmeyer, tuteur du mineur Henry Oatkar,

Un nègre nommé JACK, âgé de 17 ans, bon cordonnier.

L'acte de vente devant George Lugenbuhl, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Conditions:—comptant. 6 nov—6,21,5,8

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Charles Barnaba Lones.

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 novembre 1851, il sera vendu, à la Bourse St Louis, samedi 27 de décembre 1851, à midi:

L'esclave LEAH, négresse, âgée d'environ 30 ans.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à six mois, en billets endossés à satisfaction et hypothéqué jusqu'à parfait paiement et 8 0/0 l'an si le dit billet n'était pas payé à échéance, et ce, comme clause pénale seulement.

L'acte de vente devant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 24 nov—5,sa30j

Succession de Charles Didion.

Lots de terre propres à bâtir, situés dans McDonoughville

PAR BONNEVAL & BENIT,

Bureau, No 54, rue Toulouse

EN vertu d'un ordre de l'honorable J N Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 26 de novembre 1851,

Il sera vendu, à la Bourse St-Louis, à midi, le mercredi 31 décembre 1851, les propriétés ci-après décrites appartenant à la dite succession.

10 lots de terre situés dans McDonoughville dans l'ilet No 49, borné par les rues de Armas, Lapeyrouse, Madison et Jefferson designés par les Nos 1, 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14.

Les lots de 6 à 12 inclusivement, mesurent chacun 35 pieds 3 pouces de face à la rue de Armas, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 12 forme l'encoignure des rues Madison et de Armas.

Les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun 29 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Les lots Nos 13 et 14 mesurent chacun 29 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Madison, sur 150 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse St Louis.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque sur les terrains et intérêts de 8 pour cent par an du jour de leur échéance jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant A. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.
27 nov—[illegible]

Bal du Globe.

ENCOIGNURE ST PIERRE ET ST CLAUDE.

LE public est informé que l'ouverture de cette belle salle aura lieu SAMEDI [illegible] [illegible] BAL MASQUE [illegible] pendant toute la saison d'amusement.

[illegible]

LE PRÉ DES ÉTOILES

L[illegible]

CHAPEAUX FRANÇAIS EN GROS.—Reçu par les navires [illegible] un grand assortiment de CHAPEAUX ET CASQUETTES, pour hommes et enfants [illegible]

[illegible] THEODORE FROIS

Nouveautés de Saison.

R[illegible]

MARCHANDISES ANGLAISES ET AMERICAINES

U[illegible]

A[illegible]

E[illegible]

SAVON [illegible] NATIONAL [illegible]

[illegible]

100 Piastres de Récompense

[illegible]

MAGASIN DE SELLERIE

DE

Newark, N. J.

ANDREW G. BULL & Co, No 5, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et Magasins, manufacturiers et importateurs de sellerie et harnais [illegible] articles—Rue du Canal No 5.
[illegible] ANDREW G. BULL & Co

B. DOURS,

HORLOGER.

Ayant transporté son atelier et ses marchandises du magasin des MM. [illegible] à la rue Royale et le Passage de la Bourse, prévient ses amis et le public en général, qu'il a toujours comme par le passé de la réparation des montres, pendules, &c. et à des prix modérés [illegible] ouvrages qui lui seront confiés.

On trouvera constamment chez lui un bel assortiment de montres Suisses et Anglaises, ainsi que toutes espèces d'OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE. 16 oct[illegible]

BOTTES, Souliers et Brodequins [illegible] en débarquement du navire Adelaide Metcalf, à vendre par JFROST & Co, 30, Magasins

CHAPEAUX, Casquettes [illegible] 1000 caisses en débarquement en son magasin à vendre par FROST & Co, 30, rue des Magasins

MARCHANDISES SÈCHES de saison, nouvelle mode—[illegible] caisses riches châles en soie à carreaux, unis et à raies, à vendre par [illegible] W [illegible] HUNNELL [illegible]

EN magasin et à vendre
3000 têtes de l'ayots,
200 kilos racine guimauve, 25 do fleurs de camomille romaine,
25 do fleurs de violette,
25 do do tilleul, 25 do de coquelicot
25 do do bourrache,
5 do racine d'asperges,
100 do grande absinthe, 100 do petite do
100 do coriandre;
100 do camomille longue;
100 do essence absinthe.
P CUSACHS,
4dec encoignure Royale et St Philippe

PORCELAINE DE FANTAISIE—6 caisses de porcelaines de fantaisie, bien choisies pour ce marché, reçu par le navire Isaac Bell, à vendre par BERNARD TURPIN, Encanteur,
4 déc 90, Vieille Levée

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Reindeer, venant de Bordeaux—218 barriques vin rouge ordinaire;
10 do do Léoville 1844;
90 do vin blanc;
150 barils do CHARLES GAVAROU,
4dec 30, rue Bienville

CIGARES de la Havane—150,000 cigares de meilleures manufactures, telles que Cabanas Tres Marias, Fusiliva, Ydos Mundos, Extra Regalias Cel, etc., constamment en main, à vendre par Fre FURNIES & CO,
90 oct— 91, Vieille Levée

Fil en bouteille et en pelotte,

300 Caisses reçues par les derniers arrivages de la célèbre manufacture Alexander, qualité assortie, à vendre par
R. BOYLE & Co,
26 nov 47, rue de la Douane

Cuisine en fer de West, ... [see below]

VENTES DE CE JOUR.

Linge fait, Chemises, Bottes, Souliers et Brodequins

PAR J. B. BLACHE & Co.

LUNDI 8 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,

Un assortiment chapeaux et casquettes unis,
73 caisses bottes, souliers et brodequins,

A 11 heures (au premier):

80 douzaines chemises blanches, devants en toile
900 lots de linge fait comme suit:

Surtouts ou couvertes bleues; habits et redingotes en drap noir et couleur; paletots bruns et gris; habits en tweed; gilets de dessous en cachemire, satin, soie, drap et casimir; pantalons en satinet, casimir, doeskin, cordroy, cotonnade et kentucky jeans; caleçons et chemises de coton; chemises de flanelle rouge et bleue, cravates de soie, chemises de peau, chemises blanches et couleur etc. 6 dec

Sloop Petrel.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

LUNDI 8 décembre 1851, à midi, il sera vendu, sans réserve, à l'encan, au vieux Bassin, Première Municipalité,

Le sloop PETREL, jaugeant quatre tonneaux et demi, tel qu'il est maintenant avec ses agrès, ancres, apparaux, etc.

Conditions à la vente. 6 dec

VENTES A L'ENCAN.

Souliers, Bottes, Chapeaux et Souliers pour dames.

PAR R. B. SYKES.

MERCREDI 10 courant, à 10 heures et demie, il sera vendu, à son magasin d'encan rue des Magasins No 31

200 caisses bottes et souliers, et souliers pour dames et enfans, consistant en bottes pour hommes en veau et veau marin, cirées et pour la boue, pour hommes, brodequins Russetts, veau et veau marin, pour jeunes gens, guêtres, bottines, buskins, pantoufles, &c., pour dames

43 caisses chapeaux en soie, feutre, cire et laine.

5 caisses casquettes cirées et en velours noir
15 do parapluies.

Conditions à la vente. 8 dec

Bottes, Brodequins, Souliers, Chapeaux, Casquettes,

PAR MORPHY & NEVIUS

MARDI, 9 décembre 1851, à 10 heures et demie, il sera vendu au No 37, rue des Magasins dans la salle de vente au premier

175 caisses comprenant un assortiment général de chaussures, brodequins pour hommes et enfants en kip, veau, chevreau, veau marin fendu et cirées, bottes de veau et maroquin, bottines de pacotille, [illegible] et demoiselles en chevreau et veau, bottines lacets, [illegible]

Aussi—25 caisses chapeaux [illegible] en soie [illegible] noirs Buena Vista

Conditions à la vente. [illegible]

Marchandises Sèches

SANS RÉSERVE.

PAR M. EAGNELL [illegible]

IL sera vendu le mardi 9 [illegible] à 10 [illegible] A. M. à son magasin d'encan [illegible] rue St Louis,

150 lots de marchandises sèches [illegible] en partie en draps, mousseline de laine [illegible] linge de table, calico, mérinos [illegible]

Eaux de vie françaises en Douane

PAR BERNARD TURPIN

MARDI, 9 décembre 1851, à dix heures et demie du matin il sera vendu à l'encan au magasin de Douane No 2, rue Bienville entre Royale et Bourbon, pour compte d'une consignation

demi-pipes cognac la preuve	Aug. [illegible] & Co	
12 do do	do Bognain [illegible]	
quarts do	do Albert & Co	
do do	do Bouanin [illegible]	
25 octaves do	do do	

Conditions à la vente. [illegible]

Le brick Pointe Bretagne Sable

PAR MORPHY & NEVIUS

MERCREDI 10 décembre [illegible] sera vendu à l'Arcade de Banks [illegible] rue des Magasins entre Gravier et Natchez

Le brick [illegible] de 104 [illegible] tonneaux [illegible] avec ses agrès et apparaux.

[illegible]

PAR BONNEVAL & [illegible]

E[illegible]

[illegible] ANTOINE
[illegible]
[illegible] PETER
[illegible] DENIS
[illegible] DANIEL
[illegible]

AVIS D'ENCAN
[illegible]
No 20, Vieille Levée

[illegible]

Propriétés à vendre à l'amiable,

D[illegible]

VERITABLE

Huile de foie de morue.

C[illegible]

[illegible]

Compagnie de la Centre du Havane

C T BUDDECKE & CO

A[illegible]

[illegible]

C T BUDDECKE & CO,
24dec—1an 100 Tchoupitoulas

J. FEYTEL

A l'honneur de prévenir ses anciens amis et le public en général que, décidé à se fixer d'une manière permanente à la Nouvelle-Orléans, il vient d'ouvrir à l'encoignure des rues Chartres et Conti, vis-à-vis de son ancien établissement, un magasin de bijouterie et horlogerie où il déballe en ce moment un magnifique assortiment d'articles de sa partie, tels que: montres d'or Lépine, Tobias et French, du argent, chaînes de sûreté et chaînes de giletière, épingles et broches diamant, rubis, perles et pierres fines, bagues de, services de table et à thé en argent et vermeil, à filet et simples, etc. etc. le tout garanti au meilleur titre.

Il reçoit en ce moment un grand assortiment de montres savonnettes en or et en argent, des meilleures manufactures de France et d'Angleterre qu'il vendra aux conditions les plus libérales.

Il offre aussi à vendre en gros et en détail toutes espèces de fournitures pour horlogers.

Il continuera comme par le passé à s'occuper des réparations en tous genres, dans toutes les branches de l'horlogerie, de la bijouterie, et se flatte que la confiance qu'on a bien voulu accorder anciennement à son travail ne lui fera pas défaut.
23 nov—1an

F. JAUMOND,

Rue de Chartres, entre Bienville et Douane No 62,

JOUETS!! JOUETS!! JOUETS!!

REÇU par les derniers arrivages, un grand choix de jouets de toute description, à vendre au plus bas prix du marché.

Il engage les marchands, sont priés de venir visiter l'assortiment. 13oct

Pour New-[illegible]—[illegible] Le steamer à double machine WINFIELD SCOTT, capitaine Henry Coulliard, partira pour le port ci-dessus le lundi matin 8 décembre, à 8 heures, de son wharf, à Lafayette.

Pour fret ou passage, s'adresser à BABCOCK & FENNELL,
8 dec 90, rue Commune

Pour San-Juan et Chagres—Directement.—Le magnifique steamer à double machine UNION, de 1,500 tonneaux, capitaine Thos C Budd, partira directement pour San Juan et Chagres, de son wharf, à Lafayette, vers le jeudi, 18 décembre, à 8 heures, A. M.

Les voyages rapides et réguliers faits par ce steamer pendant les derniers 8 mois, entre la Nlle Orléans et New-York, suffisent aux voyageurs pour donner la préférence à ce beau navire à vapeur.

Prix du Passage:

1re Chambre	$70
2de do	$55
Entrepont, avec nourriture	$35

Pour fret ou passage, s'adresser à BABCOCK & FENNELL,
8dec 90, rue Commune.

STEAMERS DU PACIFIQUE—PORTANT LA MALLE

La seule ligne directe.

Pour la Californie et l'Oregon.—(Par la voie de la Havane et de Chagres.)—Prix réduits.—Le beau steamer PHILADELPHIA, sous le commandement du capt W. J. Brown, construit à une double machine, et partira mercredi 10 décembre à 8 heures du matin. Il se reliera aux steamers du Pacifique partant de Panama à l'arrivée des malles et des passagers.

Prix du Passage

Nouvelle Orléans à Chagres—Salon $70 seconde chambre $55, entrepont $35

Panama à San Francisco—Salon $250 seconde chambre $225, entrepont $125

Pour passage ou fret, s'adresser à ARMSTRONG HARRIS & Co, Agents
1dec 41, rue Natchez [illegible]

Compagnie des steamers des Etats Unis

POUR NEW YORK.—Touchant à la Havane et correspondant à la Havane avec le steamship [illegible] et Charleston.—Le magnifique steamer à double machine PHILADELPHIA [illegible]

[illegible]

STEAMERS DE LA LIGNE ENTRE NOUVELLE-ORLEANS ET NEW-YORK.

[illegible]

Pour St Martinville [illegible]

[illegible]

Paquebot des [illegible]

[illegible]

Pour la Balise

[illegible]

Paquebot des Attakapas

[illegible]

POUR LE HAVRE

[illegible]

POUR LIVERPOOL

[illegible]

Pour le Havre

[illegible]

Pour le Havre

[illegible]

Pour Liverpool

[illegible]

[illegible]

ANSON & SMITH,

A[illegible] WAINE, NEW HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW YORK, NEW JERSEY, PENNSYLVANIE, [illegible] MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPPI, FLORIDE & TEXAS. [illegible]

D'HORNIO Jr.,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR de [illegible] Tabac et Café de la Havane

Rue Gravier No 34

Fleurs artificielles à vendre

C[illegible] No 31 rue de [illegible]

Un magasin, un assortiment de fleurs artificielles de tous genres pour coiffure, bonnets, bouquets, &c. C'est une occasion pour les modistes et marchands. [illegible]

GRAVEUR ET IMPRIMEUR EN TAILLE DOUCE. SALOMON, [illegible]

75, rue de Chartres

[illegible]

SUCRE HAVANE [illegible] RAYMOND CAHUZAC, 30 Vieille Levée

MATCHES

LES soussignés [illegible] rue du Conti, [illegible] de New York, sont consignés chez J B LANG, No 136, rue de Chartres

BIRKBECK, potier de Londres—100 boucauts de bière et porter, en grandes et demi bouteilles, de la marque de K. B. Byass en débarquement du navire Bartley, de Liverpool, à vendre par VALETON & Co.
17 nov 25, Tchoupitoulas.

LES soussignés préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent d'établir à l'encoignure des rues Royale et Quartier, une branche de leur maison de commerce, situés au No 25, Tchoupitoulas.

Dans ledit établissement on trouvera toujours un assortiment choisi de vins, liqueurs, conserves alimentaires, fruits conservés et autres et en général tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles. O VALETON & Co,
30 oct 25, Tchoupitoulas

Tapis, Toiles cirées, Rideaux, &c.

LES soussignés informent le public, qu'ils ont en magasin un assortiment de choix, récemment reçu et digne d'être examiné.

Tapis velours, dernier genre, anglais 1ère qual. américain,

Tapis de Bruxelles, trois tresses; do anglais et américain,

60 pièces tapis de trois fils, convenables pour bibliothèques, salle à manger, &c.

Trois plis impérial, dessins nouveaux, 1re et 2de qualités,

300 pièces tapis ingrain, superfin, fin et commun.

TOILES CIRÉES

De 3 pieds sur 24, pour salles et chambres de toutes grandeurs. Le posage sera fait dans le plus bref délai.

RIDEAUX,

Brocatelle riche 6/4, couleurs assorties,
Soies et franges damassées, ditto, ditto, nouvelle invention,
Franges et coton, ditto ditto ditto
Rideaux en tambour et dentelle,
Corniches de rideaux, riches et du meilleur goût
Couvertures pour tables et pianos,
Couvertes de Marseille, 1ère qualité,
Ornements, rideaux de fenêtres, calico, &c.
Notre assortiment est probablement ce qu'il y a de mieux en cette ville.
CHITTENDEN & DAMERON, 96 Chartres [illegible] et 87, Douane

[illegible]

Graines garanties de Maupay

Récolte de 1851

LE soussigné a reçu par le steamer [illegible] son assortiment de graines de la récolte de cette année. L'assortiment se compose comme suit:

Choux grosse [illegible]	Navet plat blanc
do d'York	do blanc rond,
do hâtif,	do tête rouge,
do pain de sucre,	do do vert,
do St Denis	do ruta baga,
Oignon rouge,	Carotte orange,
do blanc	do à corne, hâtif,
do jaune,	do court,
Grande betterave	Céleri blanc,
Navet hâtif,	do rouge,
Navet racine rouge	Panais assortis,
do semencé	Epinard do,
do écarlate	Pois do,
do maraîcher	Salade do,

Les habitans, jardiniers, détaillans, etc, de la ville et de la campagne, etc, pourront se procurer les graines de bonnes qualités à des prix modérés.
D MAUPAY, grainetier,
14 août 37 Gravier près la rue du Camp

CUISINE EN FER DE WEST,

Amélioré et brevetée à New-York.

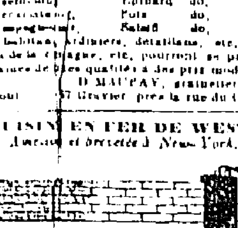

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN M. [illegible]RTY, plombier, No 131 rue du Camp, Nlle Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs, pompes de force, pompes à bière, etc.; ustensiles de cuisines, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et usage de tuyaux de plomb, ainsi que tout autre espèce d'ouvrage dans sa ligne; réparations de pompes à vapeur faites en peu de temps; tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai à des prix modérés.

Zinc—[illegible]—Ferblanc.

L. F. DELAMA[illegible], rue de la Douane, entre Chartres et Royale.

ENTREPREND [illegible] de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et [illegible] Objets de fabrication, de commodité supérieure à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, ustensiles de ménage, bains et baignoires de [illegible], filtres et fontaines; gardes robes pour cabinets et chambres, gouttières [illegible], pompes, installation de bains, lavabos, etc.

Travaux de bâtiment en zinc, corniches, ventilateurs, chéneaux, dalles, etc.

Couvertures en zinc garanties vingt ans sans réparations. 14oct—1

ATTENDU tous les jours et à vendre par le soussigné—
300 barriques vin [illegible]; 300 paniers huile
100 demi do do do 1/2 bouteilles
50 barriques [illegible];
300 caisses Muscat [illegible];
100 caisses eau fleur d'oranger;
25 caisses fromage de [illegible] (nouveau);
30 meules gruyère do do
DOMINIQUE LANATA,
1 déc 8 et 10 rue [illegible]

I Σ Φ

GOUTTES Grecques de NOCHER.

REMÈDE certain contre la Migraine, la fièvre, un frisson, la jaunisse, la dyspepsie, la diarrhée chronique, le mal de mer et le choléra. Il n'y entre pas la plus légère parcelle de mercure, quinine ou morphine. Sans être un panacée universel, ces gouttes guérissent positivement les maladies ci-dessus énumérées, remettent l'estomac en bon ordre et chassent ces douleurs aiguës que l'on attribue souvent au rhumatisme. Elles servent aussi contre la gravelle et sont excellentes comme vermifuge.

Elles sont préparées par le Dr J B Faucher No 100, rue Fulton, à New-York.—En vente, à la Nouvelle Orléans, No 187, rue du Canal, chez E D BEACH, agent pour la Louisiane, et les Etats d'Alabama, Mississipi, Arkansas, Texas, et Floride.
11juv—1an

NOIR animal—30 barils [illegible], à vendre par F W VREDENBURG & Co,